

GROUPE DE HAUTE MONTAGNE
7, rue La Boétie

PARIS (8°)

Paris, le 10 Novembre 1961

Cher Camarade,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint quelques renseignements sur les conditions actuelles d'admission au G.H.M., telles qu'elles sont définies par les statuts du groupe et les décisions récemment prises par le Comité de Direction en application des dispositions de l'article 9 de ces statuts.

Le Comité a en effet jugé nécessaire de réviser celles de ces conditions qu'il lui appartient de définir notamment le barème de cotation des courses, pour la raison suivante :

La barème antérieurement en vigueur, d'une sévérité peut-être un peu excessive, conduisait à n'admettre au G.H.M. que des alpinistes d'une très haute qualification et pratiquement déjà parvenus à l'apogée de leur carrière alpine. Le critère prévu par les statuts : "Tout membre actif doit être capable de mener en tête une grande course classique", était, dans l'application, largement dépassé.

Or le Comité estime - et il souhaite être suivi dans cette opinion par la grande majorité des membres du groupe - que le G.H.M. ne doit pas être simplement une "Académie" mais doit aussi chercher à dégager de la masse des alpinistes les jeunes éléments de valeur qui, par leur attachement à la montagne et les qualités dont ils font preuve, notamment leur esprit d'entreprise, sont susceptibles de poursuivre une brillante carrière alpine.

Un "assouplissement" des conditions d'admission a donc été recherché, sans pour autant tomber dans la facilité.

Pour la révision du barème à laquelle ont collaboré plusieurs camarades du G.H.M. parmi les plus expérimentés, l'échelle des cotations a été élargie afin de mettre mieux à leur place certaines entreprises exceptionnelles.

Comme dans le passé, la valeur de chaque course a été estimé d'après les trois facteurs : difficulté, altitude, caractère "grande course" ce dernier facteur étant jugé le plus important. Les escalades présentant un caractère "d'école" n'ont pas été retenues, qu'il s'agisse de groupes rocheux hors-montagne (Ardennes, Calanques,...) ou de certaines petites escalades de moyenne montagne.

Enfin, le G.H.M. étant un groupement d'alpinistes complets et non de simples varappeurs, le Comité a estimé qu'il ne pourrait prendre en considération les listes de courses exclusivement rocheuses ou exclusivement glaciaires, ni celles qui ne comporteraient pas des ascensions à haute altitude, et que la connaissance de deux massifs différents, au moins, serait exigée.

.../...

.../...

Vous trouverez également ci-après, quelques informations concernant la vie du groupe.

D'autre part, le Comité croit devoir rappeler à votre attention les dispositions de l'article 4 des statuts, dispositions qui paraissent parfois être un peu perdues de vue :

" ... les membres actifs et honoraires doivent adresser au Comité de Direction, chaque année et au plus tard le 15 novembre, la liste complète des courses accomplies pendant l'année.

Ils doivent adresser, pour la même date, les notes techniques concernant les itinéraires nouveaux ou exceptionnels qu'ils auraient parcourus, avec autorisation de publication par les soins du groupe."

Veillez agréer, cher Camarade, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Pour le Comité de Direction
le Secrétaire Général

J.M.PRUVOST

INFORMATIONS

Décès : le groupe a été particulièrement éprouvé au cours de l'été 1961 par la perte de :

- Jean ALZETTA, Jean DUCHESNE et André FOCQUET, emportés probablement par une avalanche lors d'une tentative à l'arête N.W. du Snepyrmiden (Groenland) le 15 juillet.

- Maurice FOURASTIER et Henri LE BRETON, tombés à l'arête du Saint Robert (Alpes Maritimes) le 1er octobre.

Admissions : Ont été admis membres actifs en juillet 1961 :

Bernard PERRIER, de Paris
Max PUISSANT, de Grenoble
Albin SCHELBERT, de Bâle (Suisse).

Candidatures : Avant leur disparition sur le versant Frênezy du Mont Blanc dans les circonstances tragiques qui sont connues de tous, MM. Robert GUILLAUME, Pierre KOHLMANN, Andréas OGGIONI et Antoine VIEILLE avaient adressé leur liste de courses au Comité de Direction, manifestant ainsi leur intention de présenter leur candidature au G.H.M.

.../...

.../...

Seule une question de procédure n'a pas permis de prononcer leur admission avant la saison d'été, aucune circulaire n'ayant été diffusée après le 1er juin qui aurait porté les candidatures des intéressés, agréées par le Comité, à la connaissance de tous les membres du groupe.

Etant données ces circonstances, le Comité estime que ce serait un hommage rendu à la mémoire et à la valeur des disparus que de prononcer néanmoins leur admission au G.H.M., sous le parrainage de Walter BONATTI et de Pierre MAZEAUD.

Ont également été admis à présenter leur candidature :

- MM. Claude BOULVARD (Paris), présenté par Guido MAGNONE et Robert PARAGOT
Roberto GALLIENI (Milan), présenté par Carlo MAURI et Pierre MAZEAUD
Maurice GICQUEL (Paris), présenté par Guido MAGNONE et Robert PARAGOT
Robert JACOB (Paris), présenté par Michel BASTIEN et Guido
MAGNONE
Karl SCHONTHALER (Innsbruck), présenté par Jean ALZETTA et Pierre
MAZEAUD
Emile TROKSIAR (Paris), présenté par Guido MAGNONE et Robert
PARAGOT.

o o o
o

The first part of the report is devoted to a general description of the project and its objectives. It is followed by a detailed account of the methods used in the study, including the design of the experiments and the procedures for data collection and analysis. The results of the study are then presented in a series of tables and figures, which are accompanied by a discussion of their significance and implications. Finally, the report concludes with a summary of the findings and a list of references.

GROUPE DE HAUTE MONTAGNE

Conditions d'admission

Pour être admis membre actif, il faut :

1°/ Être présenté par deux parrains, membres actifs du G.H.M., dont, en principe, un français au moins.

2°/ Compter trois années de pratique alpine.

3°/ Présenter une liste complète des courses effectives. Celle-ci chiffrée suivant le barème en vigueur, doit réunir un total de 2000 points au moins dans lesquels doivent être comprises cinq courses de premier ordre.

De plus la liste de courses ne doit pas être exclusivement rocheuse ou exclusivement glaciaire : elle doit comporter des ascensions à haute altitude (plus de 3800 m) et avoir été réalisée dans deux massifs différents au moins.

4°/ Être agréé par le Comité de Direction.

* *
*

Cotation des courses

Quelques exemples types extraits du barème sont donnés ci-après, à titre indicatif.

- Les courses de "premier ordre" sont celles cotées 150 points ou plus.

- Pour une course effectuée avec guide ou entièrement en second de cordée la cotation correspondante est diminuée de 50 points (sans que cela influence le cas échéant, sur la qualité de "premier ordre").

- En conditions hivernales, la cotation peut être augmentée.

- Pour les candidatures féminines, la cotation de chaque course est majorée de 50 points et les courses cotées 100 au barème (et chiffrées 150 dans ce cas) sont considérées de "premier ordre".

* *
*

I - Massif du Mont Blanc

Non cotées : -- voies normales du Mont Blanc, de l'Aiguille du Géant, de la Dent du Requin, de la Tour Ronde.

- 50 -- Mont Blanc (traversée Aiguille du Goûter/Aiguille du Midi) - Aiguille du Chardonnet (arête Forbes) - Grépon (traversée classique).
- 100 -- Aiguille de Bionnassay (face Nord) - traversée des Droites - Traversée des Drus.
- 150 -- Aiguille du Plan (face Nord) - Mont Maudit (arête de la Tour Ronde) Crocodile (Face Est).
- 200 -- Aiguille Verte (face Nord) - Mont Blanc (arête de Peuterey ou Sentinelle Rouge) - Grand Capucin (face Est).
- 250 -- Aiguille Verte (versant Nant Blanc) - Mont Blanc (voie de La Poire) Pointe Gugliermina (face Sud).
- 300 -- Petit Dru (face Ouest).
- 350 -- Grandes Jorasses (éperon de la Pointe Walker) - Petit Dru (pilier Bonatti).

II - Massif des Ecrins

Non cotées : -- voies normales du Pelvoux, des Ecrins, Tour Carrée.

- 50 -- Meije (du Promontoire, aller et retour) - Pic Nord des Cavales (arête ouest).
- 100 -- Pelvoux (arête des Violettes ou de la Momie) - Pavé (face Sud).
- 150 -- Col du Diable (couloir Nord) - Dôme des Ecrins (face nord-ouest) - Pic Gaspard (arête Sud-Est).
- 200 -- Olan (face Nord-Ouest, voie 1934) - Meije (face Sud directe 1935).
- 250 -- Rateau (face Nord) - Meije (face Nord directe).
- 300 -- Pic Sans Nom (face Nord Directe).

III - Alpes du Valais, Oberland

Non cotées : -- voies normales du Mont Rose, du Dôme, de la Jungfrau, du Mönch.

- 50 -- Lyskamm (traversée des arêtes) - Schreckhorn (voie normale) - Cervin (arêtes du Hörnli ou du Lion).
- 100 -- Mont Rose (traversée Nordend-Lyskamm) - Nadelgrat (traversée complète) - Cervin (traversée).

- 150 - - Mont Rose (voies de la face Est, sauf à la Gnifetti) - Traversée Eiger - Mönch - Weisshorn (Schalligrat).
- 200 - - Weisshorn (face Nord-Est) - Finsteraarhorn (face Nord-Est) - Nordend (arête Santa Catarina).
- 250 - - Nesthorn (face Nord) - Pointe Gnifetti (face Est) - Zinal Rothorn (face Est directe).
- 300 - - Grosshorn (face Nord).
- 350 - - Eiger ("Eigerwand").

IV - Dolomites (cotation valable, la voie étant équipée au moins partiellement).

Non cotées : - - Sassolungo (voie normale) - Tours de Vajolet (traversée classique).

- 50 - - Cima Grande (arête Nord-Est) - Marmolada (face Sud classique).
- 100 - - Torre Venezia (voie Tissi) - Torre Trieste (voie Tissi) - Spigolo Giallo.
- 150 - - Cima Grande (face Nord) - Agner (arête Nord).
- 200 - - Marmolada (pilier Sud).
- 250 - - Cima Su Alto (face Nord Ouest directe).
- 300 - - Cima Grande et Cima Ovest (voies directes).

V - Pyrénées

Non cotées : - - voies normales

- 50 - - Crabioules (face Nord classique) - Petit Pic d'Ossau (face Ouest).
- 100 - - Vignemale (face nord de la Pique Longue ou couloir de Gaube). - Pointe Jean Santé (voie Mailly).
- 150 - - Crabioules (face Nord Est) - Balaïtous (les trois arêtes).
- 200 - - Quairat (face ouest par les dalles de base).

o o

o

120	- - - - -
130	- - - - -
140	- - - - -
150	- - - - -
160	- - - - -
170	- - - - -
180	- - - - -
190	- - - - -
200	- - - - -
210	- - - - -
220	- - - - -
230	- - - - -
240	- - - - -
250	- - - - -
260	- - - - -
270	- - - - -
280	- - - - -
290	- - - - -
300	- - - - -
310	- - - - -
320	- - - - -
330	- - - - -
340	- - - - -
350	- - - - -
360	- - - - -
370	- - - - -
380	- - - - -
390	- - - - -
400	- - - - -
410	- - - - -
420	- - - - -
430	- - - - -
440	- - - - -
450	- - - - -
460	- - - - -
470	- - - - -
480	- - - - -
490	- - - - -
500	- - - - -